

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

2020 - 58 DESIGNATION DU REPRESENTANT SYDELA AU SEIN DE LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)

L'an deux mille vingt, le Jeudi 8 octobre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 1er octobre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 27

Votants : 24

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral du Sud Retz Atlantique
Monsieur Francis BLANCHARD, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Gérard BRION, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande

Secrétaire de séance : Monsieur Denis DUGABELLE, délégué titulaire

Affichage le 08 octobre 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201008-2020-58-
DE
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-42 et suivants,

Vu les statuts de la FNCCR, et notamment les articles 1^{er} et 8,

Considérant que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau, accompagnant ses adhérents dans l'organisation technique, administrative et financière des services publics et exprimant le point de vue collectif de ses adhérents, notamment lors de la préparation des textes législatifs et réglementaires et dans le cadre de négociations à caractère national avec des entreprises délégataires,

Considérant que le SYDELA est membre de cette association et qu'il doit, en conséquence, désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de ladite association,

Considérant que le Comité syndical a pour rôle de désigner le représentant du Syndicat au sein de cette Commission,

Considérant qu'il est proposé de désigner le Président comme représentant SYDELA au sein de ladite association,

Après délibération, le Comité syndical décide :

- **De procéder, sur décision unanime, à la désignation du représentant du SYDELA qui siègera au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, par un vote à main levée,**
- **De désigner le Président du SYDELA comme représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association**
- **D'autoriser que le Président du SYDELA puisse candidater à toutes fonctions au sein du Conseil d'administration**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

